

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1334

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 6

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 :

« D. Avant l'article 792 bis, il... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.